

## CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

Les médicaments récents exercent souvent un pouvoir attractif important, entre autres en raison de la promotion de plus en plus intensive. Il faut toutefois être conscient du fait qu'il faut souvent des années d'utilisation quotidienne pour pouvoir estimer à sa juste valeur la place d'un médicament parmi l'arsenal thérapeutique. Ceci vaut aussi bien pour les effets escomptés que pour les effets indésirables. Un certain nombre de médicaments sont retirés du marché au cours des premières années suivant leur commercialisation en raison de problème d'innocuité. Pour bon nombre de médicaments, la notice scientifique devra être adaptée sur des points essentiels. Ces considérations, ainsi que le fait que les traitements plus récents sont souvent beaucoup plus onéreux, doivent inciter à la réserve nécessaire en ce qui concerne la prescription de nouveautés. On peut cependant parfois être confronté à une pression de la part du patient. La proposition de la Commission Européenne autorisant la publicité adressée directement du fabricant au consommateur au sujet de médicaments soumis à la prescription a été rejetée par le Parlement Européen. On peut en effet douter que la publicité destinée au consommateur entraînerait une attitude plus nuancée des médecins et des pharmaciens par rapport aux nouveaux médicaments.

La confusion aiguë chez la personne âgée est un problème fréquent. Dans cette situation, il faut toujours envisager une éventuelle cause médicamenteuse. De nombreux médicaments peuvent jouer un rôle dans ce cas. Cette confusion peut apparaître lors de l'introduction d'un médicament supplémentaire dans le schéma thérapeutique, mais aussi lors d'une augmentation de la dose, ou encore à l'arrêt du traitement (manifestation de sevrage).

---

**SITE WEB FOLIA ET REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS, AVEC MISE A JOUR MENSUELLE:**  
**<http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>**

**CORRESPONDANCE  
ADMINISTRATIF  
(P. EX. CHANGEMENTS D'ADRESSE)**  
CBIP

c/o Direction générale de la Protection  
de la Santé publique: Médicaments  
Boulevard Bischoffsheim 33  
1000 Bruxelles  
fax: 02/227.56.46  
e-mail: [cbip@afigp.fgov.be](mailto:cbip@afigp.fgov.be)

**CONTENU**

Prof. M. Bogaert  
Heymans Instituut  
De Pintelaan 185  
9000 Gent  
fax: 09/240.49.88  
e-mail: [Folia@ugent.be](mailto:Folia@ugent.be)

**(attention: ceci est la nouvelle adresse e-mail)**

Les Folia Pharmacotherapeutica sont  
publiés sous l'égide et la responsabilité  
du *Centre Belge d'Information Pharmaco-  
thérapeutique* (Belgisch Centrum voor  
Farmacotherapeutische Informatie),  
A.S.B.L. agréée par le Service Public Fédéral  
(SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne  
alimentaire et Environnement

**BUREAU DE REDACTION**

M. Bogaert (Université Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain),  
secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux et A. Bourda (Direction  
générale de la Protection de la Santé publique: Médicaments, SPF Santé publique,  
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), W. Buylaert (Université Gent),  
G. De Loof (Wetenschappelijke Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens,  
R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de  
Pharmacovigilance), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), I. Latour,  
T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen, A. Van Ermen,  
L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:  
M. BOGAERT,  
Oudburgweg 30,  
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACO-  
THERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans  
l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent  
en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.